Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260302-2026_03_02_03-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 02 mars 2026

Date convocation : 17/02/2026	Le deux mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 13	**Etaient présents :** M. Guy CONNAN, M. Jean Louis HERVE, Mme Carole MEYER ; M. Jean Michel VIEL ; Mme Dominique GELGON ; M. François LE GOAZIOU ; M. Yannick CARMIGNAC ; Mme Sandrine MOREUAX ; M. Joseph LE CHEVERT ; M Céline LE RU ; Mme Brigitte LE BAIL ; Mme Chantal BERTHO ; M. Jean Yves DERRIENNIC, Mme Christiane LE BRETON **Excusés** : Mme Claudine MONJARET **Secrétaire de séance** : Mme Carole MEYER

2026_03_02_03OBJET : **Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) : Lotissement Kerambrun**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu le Compte financier Unique 2025 du budget du lotissement KERAMBRUN

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, **à l'unanimité,** Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique, pour le budget 2025 du lotissement KERAMBRUN

ARRETE Le CFU 2025 du budget du lotissement KERAMBRUN

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260302-2026_03_02_03-DE

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total Cumulé
RECETTES	Prévision Budg.	56 702.50 €	49 450.00 €	106 152.50.00 €
	Recettes réalisées	- €	787.50 €	785.50 €
	Reste à réaliser	- €	- €	- €
DEPENSES	Autorisation Budg.	49 445.00 €	49450.50 €	98 895.50 €
	Dépenses Réalisées	787.50 €	787.50 €	1 575.00€
	Reste à réaliser	- €	0	€
DIFFERENCES	Titres /Mandats	- 787.50 €		- 787.50 €
RESULTAT	Antérieurs report.	- 7 257.50 €	0.50 €	- 7 257.00 €
SOLDE /RESULTAT	Excédent / déficit	- 8 045.00 €	0.50 €	- 8 044.50 €
DIFFERENCES	Entre les RAR	- €	- €	- €
RESULTAT	Excédent / déficit	- 8 045.00 €	0.50 €	- 8 044.50 €

COMMUNE DE PLOEZAL - 51002 LOTISSEMENT KERAMBRUN - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	56 702,50	49 450,00	106 152,50
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	787,50	787,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	49 445,00	49 450,50	98 895,50
	Dépenses réalisées (1)	E	787,50	787,50	1 575,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-787,50	0,00	-787,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-7 257,50	0,50	-7 257,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-8 045,00	0,50	-8 044,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-8 045,00	0,50	-8 044,50

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Carole MEYER

MAIRIE DE PLOEZAL (22)